



canalzoom.be
#prochedevous

Canal Zoom, la Télévision locale de Gembloux, Chastre, Perwez et Walhain engage

Directeur général /Directrice générale.

Les missions de Canal Zoom

Reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme télévision locale pour la région de Gembloux, Chastre, Perwez et Walhain, l'asbl Canal Zoom a pour missions :

- › la production et réalisation de programmes d'information
- › la production et la réalisation de programmes d'animation, de développement culturel et d'éducation permanente
- › la participation active de la population de la zone de couverture
- › la sensibilisation aux enjeux démocratiques et au renforcement des valeurs sociales
- › la valorisation du patrimoine culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de ses spécificités locales.

Description générale de la fonction

- › Membre avec voix consultative du Conseil d'Administration et du Comité de Gestion, le directeur dirige la mise en œuvre de la stratégie de l'association. Le directeur a une large délégation du Conseil d'Administration pour le développement et la gestion courante de l'association. Il dirige le personnel. Il supervise et organise les fonctions administratives, comptables et financières de l'association. Il est amené à représenter l'association.
- › La fonction de directeur de Canal zoom s'inscrit dans le cadre du partenariat Canal Zoom / Canal C.
Le Directeur est amené à collaborer avec la direction de Canal C afin de développer des synergies et complémentarités pour mener à bien ces tâches de développement de l'association.

Description des tâches :

Participer aux instances de décision

- › Participer avec voix consultative au Conseil d'Administration et au Comité de Gestion de Canal Zoom.
- › Impulser auprès des instances de décision des propositions qui leur permettent de fixer les objectifs stratégiques de l'association et de fixer la grille de programme.
- › Apporter les éléments nécessaires pour établir les rapports et mener les évaluations nécessaires sur les activités de l'association.
- › Participer au comité d'évaluation de la convention-cadre de partenariat avec Canal C.

Veiller au développement de l'association

- › Veiller à la mise en œuvre **et à la gestion au quotidien de la grille de programmes** avec des modalités de réalisation et de diffusion qui :
 - s'inscrit dans les exigences du décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les télévisions locales ;
 - répond au mieux aux attentes des publics concernés.
- › Développer **une stratégie multimédia commune à Canal C et Canal Zoom**
 - Adapter l'offre de la chaîne aux pratiques actuelles et futures des publics.
 - Avec le chargé de la production, *intensifier **une stratégie de diversification des revenus** (nouvelles subventions ; revenus publicitaires; sponsoring des émissions ; co-productions ; productions pour tiers ; mise à disposition d'infrastructures ; ...)*
- › Superviser, avec le Directeur technique les plans d'investissements techniques : identification des besoins technologiques, stratégie d'intégration des matériels et complémentarité des investissements avec les partenaires (Canal C et autres télévisions locales) ; plan de financement.

Assurer la gestion des ressources humaines

- › D'une manière générale, assurer la direction du personnel
 - Préparer les décisions du Comité de Gestion pour l'engagement et le licenciement du personnel
 - Etablir l'organigramme de travail
 - Fixer les objectifs du personnel
 - Organiser les évaluations du personnel
 - Etablir un plan de formation du personnel
 - Gérer les relations collectives du personnel (information, consultation, participation)

Assurer la gestion courante de l'association

- › Superviser, organiser, mettre œuvre la gestion comptable et financière
 - Exercer une délégation étendue pour la signature des comptes
 - Définir et appliquer des procédures de gestion financière
 - Structurer les données représentatives du fonctionnement de l'association nécessaires aux prises de décisions par les instances (bilans, comptes de résultats, plan de trésorerie, contrôle budgétaires, tableaux de bord, budgets)
 - Superviser les opérations journalières d'encodage de la comptabilité
 - Fournir les informations nécessaires pour la mission du contrôleur de gestion

- › Superviser, organiser, mettre œuvre la gestion administrative de l'association
 - Gérer avec pro-activité les dossiers de subventions de l'association
 - Assurer les liens administratifs avec les partenaires de l'association et les pouvoirs subsidants.

- › Superviser, organiser, mettre œuvre la gestion administrative du personnel
 - Superviser la transmission des informations nécessaires au secrétariat social
 - Superviser la relation avec les pouvoirs subsidants pour les personnels de statut Maribel, APE, ...
 - Etablir les documents administratifs en fonction des demandes des salariés ou d'organismes tiers

Pour l'ensemble de la gestion courante, le Directeur peut être amené à suppléer temporairement les personnes en charge exécutive de ces tâches.

Assurer la représentation de l'association

- › Assurer la représentation de l'association au sein de la Fédération des Télévisions locales
- › Assurer les contacts avec les parties prenantes de l'association

Expériences et compétences requises

Expérience

- › Avoir une expérience avérée et reconnue dans la gestion d'entreprise
- › Avoir une bonne connaissance du monde des médias, en particulier audio-visuels.
- › Connaissances du monde associatif et du secteur non-marchand.
- › Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur

Compétences

- › Définir un plan stratégique et fixer des objectifs SMART pour sa mise en œuvre.
- › Concevoir, planifier, coordonner et évaluer des projets de développement.
- › Négocier avec des administrations ou des associations pour contractualiser institutionnellement des conventions de partenariat.
- › Concevoir des actions de marketing pour rechercher des partenariats avec des entreprises privées.
- › Exercer une veille sur les évolutions dans le domaine des médias audio-visuels

- › Négocier, concerter, prendre des décisions.
- › Exercer un leadership, motiver, encadrer, évaluer, soutenir des collaborateurs.
- › Communiquer oralement et à l'écrit.
- › Travailler en réseau, déléguer.

- › Maîtriser les savoirs nécessaires en matière de gestion financière, administrative, et des ressources humaines (réglementation sociale)

- › Etre capable d'agir concomitamment sur un plan stratégique et sur un plan opérationnel.

Conditions de rémunération

- › Niveau barémique 6 de la convention paritaire 329.02 avec reconnaissance de l'ancienneté dans des fonctions de direction.
- › Mise à disposition d'un téléphone mobile et d'autres avantages.
- › Application de la convention d'entreprise en vigueur sur les chèques-repas

Les candidatures sont à envoyer l'adresse suivante pour le 25 février 2019 :

direction@canalzoom.be